



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France 3

Question écrite n° 3146

Texte de la question

M. Georges Colombier appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la situation de nombreux Isérois dont l'intérêt est orienté vers Grenoble, mais dont la situation géographique et ses contraintes de réception hertzienne permettent de recevoir, non pas France 3 Grenoble, mais France 3 Lyon. Il lui demande si la volonté exprimée par France 3 de créer de nouveaux bureaux locaux ne pourrait pas s'accompagner d'une optimisation de la réception des stations régionales existantes.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, des habitants du département de l'Isère ne peuvent pas capter les programmes régionaux de France 3 Grenoble. Cette situation est effectivement due au relief de la région ; ainsi, les téléspectateurs reçoivent mieux les programmes régionaux de France 3 Lyon par l'intermédiaire d'un autre émetteur. L'extension de la zone de diffusion entraînerait des coûts importants d'investissement et de fonctionnement à la charge de France 3. En raison de sévères contraintes budgétaires, la chaîne ne peut assumer seule ce financement. Le coût de cette opération ne pouvant être supporté par les seuls budgets communaux, et étant donné le caractère exceptionnel de ce dossier, un partenariat entre la chaîne France 3 et les collectivités locales concernées peut seul permettre de trouver une solution.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3146

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2922

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4633